



**ARRETE DE MISE A L'ENQUETE PUBLIQUE
DU ZONAGE D'ASSAINISSEMENT
N° 2011/08-URB-002**

Monsieur le Maire de Valmont,

Vu la loi n° 2006-1772 sur l'eau et les milieux aquatiques du 30 décembre 2006,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, article L. 2224-10,
Vu le Code de l'Urbanisme, articles L.123-3-1 et R.123-11,
Vu la délibération du conseil municipal de la commune de Valmont en date du 27 avril 2010 proposant la création du zonage d'assainissement,
Vu l'ordonnance en date du 25 juillet 2011 de M. le président du tribunal administratif de désignant Monsieur Jean-François DILLENSCHNEIDER demeurant à 6 rue du Maréchal Joffre BP 15 CHATEAU-SALINS 57170 en qualité de commissaire enquêteur.
Vu le dossier technique et administratif à soumettre à l'enquête publique établi à cet effet,

ARRÊTÉ

ARTICLE 1: Il sera procédé à une enquête publique sur les dispositions du zonage d'assainissement de la commune de VALMONT pour une durée de 33 jours à compter du 18 août 2011.

ARTICLE 2: Monsieur Jean-François DILLENSCHNEIDER domicilié 6 rue du Maréchal Joffre BP 15 CHATEAU-SALINS 57170 exerçant la profession d'Architecte, a été désigné en qualité de commissaire enquêteur par le président du tribunal administratif de Strasbourg.

ARTICLE 3: Les pièces du dossier, ainsi qu'un registre d'enquête à feuillets non mobiles, coté et paraphé par le commissaire enquêteur, seront déposés à la mairie de VALMONT, aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie, soit du Lundi au Jeudi de 8h00 à 12 h00 et de 13h30 à 17h00 et le Vendredi de 8h00 à 12h00.
Chacun pourra prendre connaissance du dossier et consigner éventuellement ses observations sur le registre d'enquête.

ARTICLE 4: Le public pourra adresser ses observations écrites au commissaire enquêteur à la mairie, ou à l'adresse suivante : Monsieur Jean-François DILLENSCHNEIDER 6 rue du Maréchal Joffre BP 15 CHATEAU-SALINS 57170

ARTICLE 5: Le commissaire enquêteur recevra à la mairie :

- le Jeudi 18 août 2011 de 15 à 17 heures
- le Mercredi 24 août 2011 de 15 à 17 heures
- le Vendredi 02 septembre 2011 de 10 à 12 heures
- le Mardi 06 septembre 2011 de 15 à 17 heures
- le Lundi 19 septembre 2011 de 10 à 12 heures

ARTICLE 6: A l'expiration du délai de l'enquête prévu à l'article 3, le registre sera clos et signé par Monsieur le commissaire enquêteur qui transmettra l'ensemble de ses conclusions à Monsieur le Maire dans un délai de 30 jours à compter de la clôture de l'enquête.

ARTICLE 7: A l'issue de l'enquête, le public pourra consulter le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur à la mairie.

ARTICLE 8: Une copie du rapport du commissaire enquêteur sera adressée à M. le préfet du département de la Moselle et au Président du Tribunal Administratif de Strasbourg.

ARTICLE 9: Un avis au public faisant connaître l'ouverture de l'enquête sera publié quinze jours au moins avant le début de celle-ci, et rappelé dans les huit premiers jours de l'enquête, dans deux journaux diffusés dans le département.

Cet avis sera affiché notamment à la mairie et publié par tout autre procédé en usage dans la commune de VALMONT

ARTICLE 10: Copie du présent arrêté sera adressée à :

- M. le préfet du département de la Moselle
- M. le sous-préfet chargé de l'arrondissement de Forbach
- M. le Président du Tribunal Administratif de Strasbourg
- M. le directeur départemental de l'équipement

Valmont, le 03.08.2011

Le Maire,
Dominique STEICHEN

